

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre février, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence de Sylviane GROSSET-JANIN, Maire de Megève.

Date de convocation	18/02/2014
Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Nombre de conseillers municipaux présents	22

Présences

Sylviane GROSSET-JANIN, Claude DUVILLARD, Eliane JIGUET, Lionel BURILLE, Jean-Marc SEIGNEUR, Sabine FORLIN, Michèle LOVINY, Jean-Pierre ESTEVES, Pierrette MORAND, Franck GIAZZI, Marie-Christine ANSANAY-ALEX, Christian BAPTENDIER, Laurent DUCRUET, Anne LAVALETTE, Emmanuel PAGET, Claire GROULT, Frédéric MAGNIN, David CERIOLI, Danielle PONT, Astrid TULLIEZ, Marie-France ALLARD, Lionel MELLA.

Représentés

Didier CHAVANNE (Procuration à Claude DUVILLARD de 19h00 à 19h50 et à Lionel BURILLE de 19h50 à la fin du conseil municipal)

Lionel BURILLE (Procuration à Jean-Pierre ESTEVES de 19h00 à 19h50)

Nadine SEIGNEUR (Procuration à Sylviane GROSSET-JANIN)

Excusés

Absents

Pierre POUJADE, Loïdé FREI, Sylvie DURR



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code des Communes.

Emmanuel PAGET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT (D.G.A.A.E)
– PÔLE DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE (D.A.D) – PROGRAMME
D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE – PÉRIODE 2014 - 2033**

Objet

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT (D.G.A.A.E)
– PÔLE DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE (D.A.D) – PROGRAMME
D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE – PÉRIODE 2014 - 2033**

Rapporteur

Madame Sabine FORLIN

Vu les articles L. 212-1 et L. 212-2 du Code forestier ;

Vu le projet d'aménagement forestier présenté par les représentants de l'O.N.F lors de la réunion en Mairie du 7 janvier 2014, pour la période 2014 – 2033.

Exposé

Le programme d'aménagement forestier désigne un document d'aménagement, rédigé par l'Office national des forêts, valable de 10 à 25 ans, obligatoire pour la forêt publique, dès qu'elle relève juridiquement du régime forestier.

Le programme d'aménagement de la forêt communale de Megève mis en place sur la période 1998 – 2012 est arrivé à son terme. Le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2014 – 2033 en vertu des dispositions des articles L. 212-1 et L. 212-2 du Code forestier.

Le projet d'aménagement comprend :

- une analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions dans lequel sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier, objet de l'aménagement, est arrêtée à 412,90 ha soit environ 10% du territoire communal, conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Annexe

Présentation du projet d'aménagement forestier 2014 – 2033

Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **APPROUVER** la révision du programme d'aménagement de la forêt communale sur la période 2014 – 2033 ainsi que le programme d'actions associées.
2. **AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Intervention

Monsieur Emmanuel PAGET regrette de ne pas avoir été associé à cette réunion en tant que membre de la commission Forêt. Il aurait souhaité y participer. Madame Sabine FORLIN s'en excuse.

Monsieur Franck GIAZZI est interpellé par la question paysagère. La forêt gagne du terrain sur la Commune et enveloppe les paysages. Il s'agit aussi d'une donnée touristique. Il fait la lecture de l'une des diapositives présente en annexe : « l'aspect paysager est à préserver (trois unités paysagères). L'Office National des Forêts (O.N.F.) pourrait aussi être un gestionnaire de l'ouverture contrôlée de l'espace forestier. Il n'est pas possible de demander au secteur privé de défricher. Les agriculteurs ne peuvent défricher comme cela se faisait il y a cinq siècles en arrière. Le service des pistes est d'une aide précieuse en la matière mais les forestiers pourraient avoir une gestion par trouée, c'est-à-dire donner un peu de diversité au paysage forestier. Le travail fait par les étudiants a démontré le fait que la forêt ferme les paysages, qui va bientôt ressembler à un paysage vosgien. Madame le Maire estime que c'est une remarque pertinente. La Commune travaille depuis des années sur la forêt de Megève, en jardinage autant que possible et les feuillus ne sont plus supprimés systématiquement comme cela a été le cas à une certaine époque. Ils permettent aussi à certains endroits de la forêt, d'avoir une meilleure possibilité de vue. Elle rappelle que la fermeture du paysage est un point qu'elle remet à chaque fois à l'ordre du jour de la commission Agriculture. L'agriculture, le pastoralisme et les remontées mécaniques ont un rôle important à jouer. Si le versant du Jaillet se ferme, une grande partie de l'identité de Megève sera perdue.

Par ailleurs, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des représentants de l'Etat sont venus expliquer, lors d'une réunion, que le fait d'avoir des pistes empêchait l'Etat, avec l'O.N.F., de planter des épicéas. L'épicéa est un arbre qui permet de capter plus de gaz carbonique, par conséquent, la Commune serait amenée dans le futur à payer une taxe carbone sur les emplacements où l'Etat ne pourrait pas planter d'arbres du fait d'avoir une piste de ski ou du pastoralisme sur ces terrains. Madame le Maire rajoute que Madame Sabine FORLIN et Monsieur Lionel BURILLE étaient également présents à cette réunion. Elle rajoute qu'elle a été très surprise de cette annonce puisqu'elle est loin des préconisations de paysage, des paysages façonnés par la main de l'homme ou des actions de pastoralismes qui précédaient la plantation de forêts d'épicéas.

Madame Sabine FORLIN rajoute que ces travaux prévus dans la délibération présentée ce soir, ne concernent que 10% du territoire communal. Elle donne l'exemple des bordures de pistes, où ils veillent particulièrement à laisser des épicéas avec des branches jusqu'en bas, pour un meilleur rendu visuel.

Madame le Maire rajoute que la forêt est aussi le fait de propriétaires privés qui demande parfois de l'aide pour l'exploiter ou tout simplement pour vendre. La forêt est parfois très morcelée avec des petits numéros de bois, suite à des successions ou de partages familiaux. Madame Sabine FORLIN indique qu'il y a eu une réunion d'information pour proposer aux petits propriétaires de se regrouper, pour faire par exemple, des ventes de bois. Cette réunion n'a cependant pas eu le succès escompté.

Amendement

Adoption

Conseillers Présents :	22	Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, à Megève.
Procurations :	2	Pour extrait conforme,
Ayant voté pour :	24	Certifiée exécutoire en vertu de la réception de la
Ayant voté contre :	0	présente en Sous-Préfecture par télétransmission le 04
S'étant abstenu :	0	mars 2014 et de sa publication par affichage à la porte de
		la Mairie, le 04 mars 2014.

Le Maire,

Sylviane GROSSET-JANIN

